

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames. . . 50
Faits divers. . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En an. . . 30 fr.
Six mois . . . 16
Trois mois . . . 8
Poste :
En an. . . 35 fr.
Six mois . . . 18
Trois mois . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Avril 1882.

Chronique générale.

Au ministère des finances, on prépare un important mouvement parmi les percepteurs dans les départements. Quelques-uns de ces fonctionnaires, nommés par le ministre précédent, M. Allain-Targé, vont être purement et simplement remplacés.

M. Allain-Targé et son sous-secrétaire d'Etat, M. Lelièvre, s'étaient surtout appliqués à choisir de bons républicains, mais qui ont montré une si grande insuffisance dans l'exercice de leurs fonctions, d'après les rapports des inspecteurs des finances, que l'administration est obligée de s'en défaire aujourd'hui.

Nous apprenons que plusieurs municipalités, s'inspirant de l'article que M. René Goblet consacre, dans son projet de réorganisation municipale, au traitement du maire central et des adjoints de Paris, vont saisir les députés qui, à leur tour, en saisiront la Chambre, de pétitions tendant à modifier la loi municipale en ce qui concerne la gratuité absolue des fonctions de maire et adjoints.

Le *Telegraphe* confirme que, dès la rentrée, des interpellations seront adressées au gouvernement sur les affaires d'Egypte, de Tunisie, et sur la politique intérieure, par la gauche radicale, l'extrême gauche et l'union républicaine.

D'après une dépêche que le *Temps* reçoit de Tunis, à Tripoli c'est une véritable agitation ; tous les jours, de nouveaux soldats turcs débarquent.

La moralité des parcours gratuits accordés aux députés et sénateurs se trouve exposée tout au long dans un passage du discours prononcé par M. Blount, président du Conseil d'administration de l'Ouest, devant les actionnaires de la Compagnie réunis en assemblée générale.

Voici, sur l'accord survenu entre le Parlement et les chemins de fer, un passage d'une précision qui ne laisse rien à désirer :

« Croyez bien que nous aurions fait autrement si nous avions cru le pouvoir, mais nos intérêts nous commandaient de céder. En cédant, nous n'avons pas fait grand sacrifice ; en résistant, nous nous exposions à des difficultés qui pouvaient se résoudre par des pertes autrement considérables. Plus que d'autres, nous sommes dans la dépendance des pouvoirs publics ; nous ne pouvons ni ne devons l'oublier. »

Est-ce clair ? Est-il possible d'avouer plus nettement que c'est un marché qui a été conclu et dont, nous autres, nous payons les frais !

Le *Temps* vient de publier sur le régime intérieur des collèges de l'Etat une série d'articles fort étudiés qui donnent une triste idée de l'éducation qu'y reçoivent les enfants. Le *Temps* note, par exemple, « le conflit perpétuel, soit latent, soit manifeste, entre la volonté de l'élève et le règlement » ; puis il ajoute :

« Le règlement, c'est l'ennemi, qu'on craint ou qu'on brave, et auquel il n'y a jamais de honte, mais toujours de la gloire à échapper. Qui sait si notre superficielle et révolutionnaire manière de comprendre la politique, les rapports de l'autorité et de la liberté, ne provient pas de ce genre d'éducation ? Nos enfants peuvent devenir plus tard des conservateurs. Au lycée, ils sont tous des révolutionnaires. »

Le *Temps* termine ainsi :
« Nous n'hésitons pas à conclure que le système actuel de l'administration de notre

enseignement secondaire est en contradiction radicale avec les premiers principes de toute éducation et a pour effet inévitable de rendre celle-ci impossible. Ou bien on renoncera au système, ou bien l'Etat renoncera à donner l'éducation à ses élèves et à remplacer la famille. Il faut y songer. Peu de problèmes sont aussi graves que celui-là. »

Un Etat sur les écoles duquel ses amis sont réduits à faire de tels aveux est-il donc autorisé à faire la guerre à l'enseignement libre et à fermer des collèges ecclésiastiques sous prétexte « d'immoralité » ?

M. de Baudry-d'Asson, député de la Vendée, a adressé au ministre de l'instruction publique la lettre suivante, dans laquelle il affirme avec énergie ses droits de catholique et de citoyen :

Château de Fontclosse (Vendée),
24 avril 1882.

« Monsieur le ministre,

« Je suis un de ces nombreux pères de famille frappés par la loi maçonnique et athée que vous venez, au nom de la République, de faire infliger à la France très-chrétienne.

« Aussi, ai-je le droit et le devoir de vous adresser la déclaration suivante :

« Je ne connais pas de lois qui puissent me ravir l'âme de mes enfants ; et, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines et un battement au cœur, le dépôt sacré que j'ai reçu de Dieu et non des hommes ne me sera pas ravi pour devenir la chose et la propriété de l'Etat !

« En conséquence, monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous informer que je me refuserai absolument à faire à la mairie de ma commune la déclaration exigée par l'article sept de cette loi que reprouvent, comme un outrage, la dignité et la conscience nationales.

« Je subirai l'amende une fois, vingt fois, cent fois, s'il le faut, mais je resterai maître

de l'âme de mes enfants !

« Pour me condamner aux cinq jours de prison que devra m'appliquer M. le juge de paix de mon canton, il faudra, sans doute, en vertu de la loi constitutionnelle, l'autorisation de la Chambre des députés. Or, si, comme je n'en puis douter, la majorité républicaine, qui a fait la loi vexatoire et néfaste, consent aux poursuites que provoquera cette législation barbare contre les représentants du pays, je considérerai ma peine, qui sera aussi, je le crois, celle d'un grand nombre de pères et de mères de famille, comme un honneur insigne, et j'y verrai l'heureux gage d'un avenir meilleur et prochain pour ma chère patrie.

« L'accumulation de vos fautes politiques et vos entreprises de persécution religieuse me disent, monsieur le ministre, que l'heure de Dieu est proche, et que l'Auguste héritier des Rois qui ont fait la France sera bientôt appelé par Elle à sauver ses destinées.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A. DE BAUDRY-D'ASSON,

Député de la Vendée.

Premier fruit de la loi athée. Un enfant de la paroisse Saint-Seurin, à Bordeaux, qui se préparait à faire sa première communion, se présente il y a quelques jours chez le vicaire et lui remet un billet demandant qu'il soit rayé de la liste.

Le vicaire se rend auprès de la mère et apprend d'elle que le billet est un faux, fabriqué par l'enfant. Aux reproches qui lui sont adressés, le jeune espoir de la R. F. répond : « Pourquoi voulez-vous que je fasse ma première communion ? Je NE CROIS PAS EN DIEU ! »

On s'occupe beaucoup d'un fait sur lequel il est impossible que la lumière ne se fasse point.

M. Leconte, député républicain de l'arrondissement d'Issoudun, qui jouit, comme tous ses collègues, de la circulation à peu près

on le vint chercher pour le conduire en prison.

Était-il coupable ?
Avait-il, oui ou non, dans un accès d'ivresse ou de folie, joué l'argent qui lui était confié ?

Ce n'était pas de l'opinion des autres qu'il s'occupait, c'était de la sienne propre.

Et incessamment il reprenait un à un tous les incidents : son départ de Mustapha, la rencontre de Landry et de Deris, le déjeuner de la Régence où il était certain d'avoir conservé son sang-froid.

Il se rappelait être entré par curiosité au *Cherop-eub-Ro* et avoir suivi d'un certain intérêt le jeu d'un Arabe.

Il se souvenait encore d'avoir jeté quelques pièces d'or sur le tapis.

Puis tout se brouillait.

Il voyait seulement, comme à travers un nuage, l'œil noir de l'Arabe qui jeta sur lui à la dérobée un regard méchant, il entendait des cris de joie, des imprécations, des annonces monotones : Roi ! Banque gagne. — As ! Banque gagne. — Lansquenel, etc.

Des billets de banque couvraient la table. C'étaient ceux de son portefeuille. Est-ce lui qui les y avait pris ?

Il ne se rappelait pas.

Mais comment avait-il pu oublier ainsi ? Comment l'ivresse était-elle venue si subitement que d'une minute à l'autre il eût perdu toute cons-

science de lui-même ?

Pendant toute la matinée, tandis que Deris lui offrait son aide et lui disait ce qu'il comptait faire pour rembourser et obtenir une ordonnance de non-lieu, René se traduisait lui-même devant un tribunal bien autrement rigoureux que celui auquel Deris disait vouloir le soustraire : le tribunal de sa conscience.

Avait-il encore la virginité de cette conscience ?

Et son esprit répondait impitoyablement : non !

Qu'il fût sous l'empire de l'ivresse, qu'il eût été entraîné (il ne songeait même pas à se demander la part que Pierre Landry pouvait avoir dans cet entraînement), peu lui importait !

Il n'y a pas de circonstances atténuantes pour la perte de l'honneur.

Aussi quand cessa le murmure des paroles de Deris qui accompagnait ses réflexions plutôt qu'il ne l'en distraiyait :

— Un dernier service, dit-il ; le plus tôt possible, un pistolet ?

Deris tressaillit.

Peut-être n'avait-il pas espéré tant.

— Mais... commença-t-il.

— Ah ! je sais ce que vous allez me dire, interrompit aussitôt René. Oui, ce que je médite, ce que je ferai, est un crime, pis encore, une lâcheté ! Bah ! ajouta-t-il avec un sourire navrant, je suis un voleur, je peux bien être un lâche. Tout

cela se tient ! Un pistolet, n'est-ce pas ?

Deris essaya encore quelques remontrances.

Mais René le poussa doucement vers la porte sans vouloir rien entendre.

— Dans une demi-heure, je vous attends, dit-il.

Cet fut alors que Maxime retourna auprès de Jeanne ; il lui annonça qu'il n'avait pas encore pu obtenir l'autorisation de voir René et la supplia de l'attendre pendant qu'il allait faire de nouvelles démarches.

Le petit Jean, brisé de fatigue, s'était endormi entre les bras de sa mère. Jeanne ne voulut pas le réveiller, et d'un signe de tête promis à Deris ce qu'il demandait.

Celui-ci passa dans une pièce voisine et, avec un abominable sang-froid, chargea avec un soin minutieux l'arme qu'il allait tendre lui-même à sa victime.

— Elle l'aime trop ! Elle l'aimera même déshonoré ! Eh bien, alors, qu'il meure, puisque je ne puis la lui reprendre que comme cela. Elle est plus belle peut-être encore dans son désespoir. Je ne veux pas qu'il la revolve ! murmura-t-il en même temps.

Pas un remords, pas une lueur de pitié ne parvinrent à se faire jour dans cette âme raccornie par le vice et la haine.

Deris revint à la prison après avoir joué auprès des camarades de René la comédie de générosité

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

X

L'ORPHELIN.

Nous avons dit que Maxime avait trompé M^{me} Montméral en lui annonçant qu'on lui refusait l'accès de la prison de René.

Le vrai, c'est qu'il était déjà entré lui-même dans cette prison et avait eu un long entretien avec le malheureux officier, ou, pour mieux dire, lui avait parlé longuement, car René, absorbé par une pensée unique, ne répondait que par des monosyllabes.

Depuis le moment où il s'était réveillé chez Deris, Montméral avait cherché à reconstituer une à une toutes les minutes de la journée précédente.

Il s'était interdit de penser à Jeanne et à son fils. Avant de laisser rentrer ces images bien-aimées dans son cœur, il voulait savoir si ce cœur était encore digne de les contenir.

Du châtiment qui l'attendait, il ne se préoccupait même pas et ne fit aucune réflexion, n'essaya aucune résistance, n'émit pas une plainte quand

gratuite sur le réseau français, s'était procuré, assure-t-on, un permis personnel pour un voyage de Paris à Issoudun.

Il aurait gratté sur ce permis l'r qui, à côté d'un M majuscule, formait l'abréviation du mot Monsieur et aurait ajouté: *et M^{re}*. Grâce à ce... truc, il aurait voyagé avec sa femme, c'est-à-dire que le billet délivré pour une personne aurait servi pour deux.

On attend avec impatience les explications de M. Leconte sur un fait qui provoque un démenti, car le silence prolongé serait un aveu. M. Leconte est un adversaire, aussi avons-nous tenu à laisser les journaux républicains reproduire le fait avant de nous en occuper.

Le 453^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, sera célébré le 8 mai prochain.

Le panégyrique de l'héroïne sera prononcé dans la cathédrale par M^{re} Germain, évêque de Coulances.

M. Jenty, directeur politique de la France, est mort mercredi, des suites d'une inflammation de l'estomac, compliquée d'hémorragies internes. M. Jenty, qui n'était âgé que de 55 ans, avait été, de 1876 à 1884, député de la 4^e circonscription de la Rochesur-Yon (Vendée). Au mois d'août de l'année dernière, il eut pour concurrent M. Maynard de la Claye, et fut battu par le candidat royaliste.

Les obsèques de M. Jenty auront lieu demain samedi, à midi.

Par une coïncidence étrange, il y avait hier, 27 avril, un an, jour pour jour, que le grand publiciste Emile de Girardin, son ami intime, mourait, dans son hôtel de la rue de La Pérouse, léguant à Charles Jenty la direction de l'important organe à la prospérité duquel ils avaient contribué, dans un labeur commun.

LA LOI DE MALHEUR APPRÉCIÉE DANS LES CAMPAGNES.

On lit dans le *Courrier de la Dordogne* :

« Cette loi de malheur, comme on a dit, est fort mal accueillie en province. De nombreuses et vives protestations se produisent, des maires donnent leur démission ; on signe des pétitions pour demander que la loi soit rapportée. Beaucoup de députés et de sénateurs auront à subir de sévères remontrances durant ces vacances. Les habitants des campagnes commencent à s'inquiéter. Le manque de bras dans toutes les fermes, grandes et petites, est suppléé par les enfants. Si l'école obligatoire enlève les enfants, il n'y a plus moyen de trouver des bergers et l'agriculture est abandonnée.

« A cet inconvénient, plus sérieux qu'on ne pense, s'ajoute l'inconvénient de l'enseignement religieux. Cet enseignement devient tout à fait impossible. Défense étant faite aux prêtres de mettre un pied dans l'école, et l'instituteur étant posé comme l'ennemi du curé et professeur d'athéisme, l'enfant

que nous avons indiquée.

Il était nécessaire qu'on le crût l'ami le plus dévoué et le plus intime du prisonnier.

Il trouva René assis sur son lit, la tête dans ses mains.

Depuis que celui-ci était seul, une lutte effroyable s'était livrée, en lui, entre le préjugé humain et sa conscience de chrétien et de père.

Car René était resté profondément religieux, comme tous ses camarades, d'ailleurs.

Nous ne disons pas que la vie des camps comporte la pratique bien stricte des devoirs religieux. Mais ils sont bien rares ceux de nos soldats et de nos marins en qui l'idée divine n'est pas demeurée pure et intacte.

Les immensités de la mer et de la plaine sont une mauvaise école d'athéisme.

Plus calme d'abord après avoir pris sa sinistre résolution, René s'était mis à songer à Jeanne et à son fils, à cette veuve et à cet orphelin qu'il allait faire et laisser dans la vie sans ressources, sans appui.

Il voyait la misère étendant sa main froide et hideuse sur ces têtes chéries. Et personne pour protéger sa Jeanne, pour donner du pain au petit Jean. Ne maudiraient-ils pas sa mémoire, comme Dieu l'allait maudire lui-même ? L'expiation ne serait-elle pas plutôt de vivre, même déshonoré, pour veiller sur eux ? (A suivre.)

n'ira évidemment plus à l'église, et si les parents veulent l'y contraindre, ce sera la guerre dans la famille.

« C'est égal, disait l'autre jour un paysan limousin, j'ai besoin de mes enfants, et si on vient les prendre, je les défendrai à coups de fusil, comme je défends mes moutons quand le loup veut les enlever.

« Il y a un moyen plus sûr et plus correct de garder ses enfants, c'est de déclarer à la mairie qu'on les fera élever dans la famille ou dans une école libre et qu'on ne veut pas les envoyer à l'école municipale. C'est le moyen que doit prendre tout père de famille qui veut préserver ses enfants de la corruption que leur prépare l'école sans Dieu. »

On lit, d'autre part, dans *Paris-Journal* :

« Dans les campagnes, c'est un sentiment à peu près universel d'indignation bruyante contre la nouvelle loi sur l'instruction primaire, qui exclut le catéchisme. Le père de famille, dont l'enfance a été imbue des bons principes ne consentira pas, c'est certain, à subir cette tyrannie. Il faudra que Paul Bert, Ferry, et autres pontifes de l'athéisme, en prennent définitivement leur parti.

« Dans le langage des cultivateurs, certaines phrases reviennent à chaque instant.

« Ces républicains, disent-ils, veulent la liberté pour eux, mais non pas pour les autres. » Et les conversations se terminent invariablement par ce propos : « Il n'est pas possible que ça dure. » Ils ont bien raison. »

La laïcisation rendue encore plus hideuse par la nouvelle législation sur l'enseignement primaire inspire partout une grande répulsion, même dans nos campagnes, et ce sentiment de légitime dégoût se traduit chaque jour par des actes aussi nombreux que significatifs. En voici un nouveau que nous rapporte *l'Etoile*, d'Angers :

« Une religieuse, dirigeant l'école de Bourg-l'Évêque, est révoquée et remplacée par une institutrice laïque.

« Le ménage de l'institutrice laïque arrive le dimanche de la Passion, après les vêpres.

« Qui emportera le mobilier de la pauvre Sœur ? Qui montera celui de l'institutrice ?

« On ne trouve personne pour faire cette besogne.

« Le mobilier de l'institutrice passe la nuit à la belle étoile.

« Le lundi arrive.

« L'aurore de mardi se lève. Le mobilier est toujours là.

« Alors le maire dépêche un exprès à Combrée pour chercher un menuisier. Le premier qu'on trouve, ou plutôt sa femme, promet un ouvrier pour le lendemain. Cette femme ignorait de quelle besogne il s'agissait ; on le lui avait caché. Mais, le soir, le menuisier, averti par des amis, écrit au maire de Bourg-l'Évêque que tous ses ouvriers sont retenus et qu'il ne pourra faire faire ce qu'on est venu lui demander.

« Le jeudi, le maire se remet en campagne et renvoie une estafette à Combrée. Un second menuisier est requis. Il promet, ne sachant rien non plus, et, par précaution, l'émissaire le ramène avec lui.

« Le menuisier arrive. Quand il voit de quelle besogne il s'agit, cet homme se trouble, hésite, et enfin, par faiblesse, consent à enlever le mobilier de la Sœur, à monter à la place le mobilier de la laïque.

« Mais, quand il revint à Combrée, il fut unanimement blâmé.

« Regrettant lui-même ce qu'il avait fait, craignant à juste titre de perdre sa clientèle, il alla, de son propre mouvement, faire des excuses à plusieurs de ses principaux clients.

« Voilà de quels sentiments les populations sont animées vis-à-vis des instituteurs et institutrices laïques. »

SACRILÈGES ET ASSASSINATS.

Après les sacrilèges tels que celui de la Peyrade, dont on a lu hier le récit, voici venir les assassinats des prêtres.

On mande de Brioude que M. l'abbé Gilbert, vicaire à Saint-Ipize, se rendait dimanche, vers cinq heures du soir, à l'église, lorsqu'il fut tout à coup rejoint par le

nommé Joffre, garde-champêtre de la commune.

Ce dernier, s'arrêtant à quelques pas de M. Gilbert, lui déchargea presque à bout portant trois coups de revolver. Les trois balles vinrent atteindre le malheureux prêtre à la jambe gauche. Deux d'entre elles n'ont pu encore être extraites.

Joffre a été arrêté et écroué.

De combien de commentaires énergiques nous pourrions faire suivre ces récits, dit la *Patrie*. Mais ne portent-ils pas en eux leurs enseignements, et cet énoncé brutal ne suffit-il pas pour faire comprendre à quel degré d'abrutissement nous conduisent les théories des Ferry, des Bert et de tous ceux qui hurlent : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

LETTRÉ DE TUNISIE.

On lit dans la *Sarthe* :

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la lettre suivante que vient de recevoir une famille de notre département. Cette lettre, dont nous respectons la forme un peu naïve, nous fait connaître une partie de la vérité, que le silence officiel nous laisse systématiquement ignorer :

« Mes chers parents,

« Il y a fort longtemps que je n'ai pu vous donner de mes nouvelles, c'est que notre vie est devenue plus accidentée que jamais.

« Nous revenons d'une reconnaissance de douze jours. Le 13 mars, on nous annonçait que nous partions pour Kairouan d'où nous devions accompagner les hommes de la classe 1876 qui rentraient en France. A mi-chemin, nous recevons l'ordre d'aller à la Majoura, où se trouve une tribu qui refusait l'impôt. On nous fait doubler les étapes, car nous devions arriver à jour fixe, et nous voilà dans un pays où aucun Européen n'a pénétré depuis les Romains.

« Les marches deviennent atrocement pénibles dans ce pays de montagnes ; nous sommes obligés d'emporter de l'eau dans des outres qui lui donnent un goût insupportable. Jamais nous n'avions tant souffert.

« Nous avons marché, douze jours durant, sans pouvoir nous reposer un instant. Nous arrivons par exemple à la Zaouia vers 3 heures de l'après-midi ; les tentes sont montées à 5 heures ; nous recevons l'ordre de nous tenir prêts à partir à minuit. On se remet en marche, sac au dos, dans une nuit opaque, où l'on perd son chemin, et nous allons ainsi jusqu'à 6 heures du matin ; les soldats ne tenaient plus debout, les officiers eux-mêmes ne résistaient pas à la fatigue. Aujourd'hui, on s'aperçoit que nous ne sommes pas dans la direction du camp de l'Oued-Gelma, où nous allions ; nous tournons le dos à la route, et nous avions à faire encore 22 kilomètres. Ordre d'arriver en toute hâte à n'importe quelle heure ; pour comble de bonheur, un orage épouvantable éclate ; les grêlons tombent gros comme des noisettes ; on marche jusqu'à 10 heures du soir, mais la lune se cache, et nous nous égarons de nouveau. Les forces étaient épuisées, et il a fallu camper où l'on était. Le lendemain, on repart à 5 heures du matin et nous arrivons éreintés à l'Oued-Gelma. Jamais je n'aurais cru pouvoir résister à une fatigue pareille.

« On dit maintenant que nous allons rentrer en France au mois de juin, mais personne ne sait rien au juste. Il y a 245 jours que je ne me suis déshabillé pour me coucher.

« Aujourd'hui, c'est le Vendredi-Saint ; mais nous n'avons pas d'aumônier pour nous rappeler les jours de fête.

« Les tribus se révoltent encore de tous côtés, et je vous promets que ce n'est pas encore fini. Dès que nous arrivons, les révoltes se rendent ; ils recommencent dès que nous sommes partis. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 avril.

Malgré l'indécision du marché, les dispositions semblent meilleures ; on espère que les banquiers vont réagir contre la tendance à la baisse, mais si la spéculation veut faire preuve de bonne volonté elle se mettra sérieusement à l'œuvre et à réparer le plus promptement possible les brèches qu'elle a faites à la fortune publique. L'argent est rare, mais dès que le grand jour de la liquidation sera arrivé il reparaitra avec des conditions très-anodines pour les acheteurs.

Aujourd'hui, le 5 0/0 s'est traité de 118.25 à 118.30 ; l'amortissable à un courant d'affaires

plus restreint de 83.95 à 84 ; quant au 3 0/0, 83.75 il revient à 83.72.

Les fonds étrangers sont fermes. Le Turc

1.325. Le bilan de la Banque de France nous donne des différences suivantes : Augmentation d'or, 6,399,000 fr., et d'argent 100,000 fr. ; les bénéfices s'élèvent à 752,000 pour la semaine.

Le Crédit Foncier continue avec la même activité à étendre ses opérations de prêts hypothécaires.

Le conseil d'administration vient d'autoriser pour une partie de la semaine écoulée une somme de 8,494,000 francs de prêts nouveaux.

La Foncière de France et d'Algérie a employé les huit premiers mois de son premier exercice des affaires utiles et fécondes, dont le bénéfice est acquis. Elle a acheté avec rétrocession à des entrepreneurs des terrains dont la valeur théorique après le Crédit Foncier s'élève à 18 millions. Les prêts qu'elle a réalisés sur ces terrains, ceux autorisés à 12 millions. Les capitaux mettent l'action de cette société en portefeuille, elle revient à 580, car il n'y a pas de raison pour une amélioration.

Sur la Banque de Paris, la tendance est fermière, 1,222.50.

Chronique militaire.

Le nouveau modèle de casque pour la gendarmerie, présenté par la maison Dal, vient d'être adopté par la commission d'examen. La bombe est en cuir, le cimier le bandeau et le cerclage sont en métal chort 4^e titre ; ce casque n'a ni ornements, chenille, et porte une grenade sur le bandeau.

Par décision ministérielle du 18 avril, M. Audibert, soldat musicien à l'École de musique de Poitiers, est nommé sous-officier de musique du 32^e régiment d'infanterie.

LE SERVICE DE TROIS ANS.

Dans une conversation qui a eu lieu dans les couloirs, entre MM. Gambetta, Méline, Feuillee et quelques journalistes, dit le *National*, l'adoption par la majorité du service de trois ans ne faisait plus doute.

Par suite de la radiation du crédit de 1882 pour l'inspection et le classement des animaux susceptibles d'être mobilisés en cas de mobilisation, il ne sera pas alloué cette année à ces opérations.

Signé : BILLON.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La réunion républicaine.

La lettre d'invitation pour la réunion convoquée d'hier soir était ainsi libellée :

Saumur, le 24 avril 1881.

MONSIEUR,

Nous vous prions d'assister à la réunion républicaine qui aura lieu le jeudi 27 avril, à 8 heures précises du soir. Dans cette réunion nous vous avons déjà annoncée. L'exposé des propositions municipales vous sera fait avec tous les détails possibles.

Nous comptons, Monsieur, sur votre présence et vous en remercions d'avance.

Les Conseillers municipaux démissionnaires.

P.-S.—Comme nous désirons que cette réunion soit privée, soit aussi nombreuse que possible, nous vous prions d'amener tous ceux de vos amis désireux d'y assister. Il suffira de leur faire parvenir des lettres d'invitation à leur nom chez M. ROLAND, imprimeur, qui en tiendra à votre disposition, ou de remplir celles que nous vous envoyons avec le nom en blanc.

La présente lettre devra être présentée à la salle du Théâtre et servira de CARTÉ D'ENTRÉE.

D'après cette formule, on pouvait s'attendre à voir une réunion nombreuse, et en effet, tout des auditeurs de toutes les opinions n'en a rien été. L'assistance comprenait des électeurs, pas davantage, et tous très sur le volet.

M. Combier est entré en scène à 8 heures 1/2 au lieu de 8 heures. Autour de lui ont pris place tous les conseillers démissionnaires.

M. le Maire a exposé les motifs de sa démission et de celle de ses collègues ; ce fut tout ce que la reproduction de la circulaire adressée aux conseillers, qu'il a paraphrasée.

La question du service de la pharmacie est venue en premier lieu. Tout ce qui est resté de l'honorable M. Gautier, ex-pharmacien

l'Hospice, et les docteurs ont pu dire, n'a servi à rien. Lui seul a raison contre tous et trente années d'expérience.

Il n'est tel sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Pour M. Combier, la démission de MM. les docteurs de l'Hospice n'a pas été proposée par la décision de la Commission de l'Hospice relative au remplacement des Sœurs, mais par des considérations politiques, mais par des considérations politiques, mais par des considérations politiques.

Incidemment, M. le Maire a expliqué que le personnel des Sœurs à l'Hospice était de 26, que 7 seulement étaient chargées du soin des malades, et les autres employées à des services divers, pour lesquels il était inutile d'avoir des Sœurs.

Il n'a pas dit si les laïques, dans ces divers emplois, seraient moins coûteux que les Sœurs. Son public n'avait pas besoin de ce renseignement. Cela regardait la caisse.

M. le président de la Commission hospitalière s'est étendu longuement sur les soins donnés aux malades et a assuré que, dans les temps peu éloignés, l'élément religieux remplacerait avec avantage (?) l'élément religieux.

Un savant médecin de Paris, le docteur Desprès, plus compétent que M. Combier, n'est pas de cet avis. Le docteur Desprès n'y comprend rien...

Passant à la question religieuse, l'orateur s'est occupé de la suppression du traitement de l'aumônier. Il a promis son renvoi prochain. Ce Monsieur avait des appointements de 1,500 francs; il occupe un logement coquet, d'une valeur locative de 1,200 francs; nous avons pensé que c'était du luxe. (Applaudissements.)

M. le Maire se montre ému et il a besoin de vider son cœur dans cette enceinte. Un jour, entrant dans une salle de malades, il a entendu qu'une Sœur récitait le chapelet, de ce ton monotone que vous savez (Rires); les vieillards étaient découverts. — Il a défendu la prière pour éviter des rhumes à ceux-ci — et pour ne pas froisser les juifs (il n'y en a pas!), les protestants qui pourraient venir et les libres-penseurs! Voilà ce qui a fait dire aux cléricaux que nous sommes autoritaires. Ils l'ont dit dès 1880, parce que j'ai interdit à M. Charles-Emile, le doux évêque d'Angers, de venir jeter de l'eau bénite sur la banquise; et c'est fort heureux, car on aurait certainement attribué la fonte de la glace à cette aspersion (Tonnerre d'applaudissements).

Fermons cette parenthèse et revenons à l'Hospice.

Le sort des vieillards intéresse notre maire. Autrefois, dit-il, on donnait à ces braves gens la permission de sortir une fois par mois, et, lorsqu'ils rentraient, ils étaient plus que gris, et on les punissait; pour leur apprendre à jouir convenablement de la liberté, la nouvelle Commission leur a accordé une sortie par semaine.

Sont-ils moins gris?

L'expérience n'étant vraisemblablement pas encore satisfaisante, le Maire en communiquera le résultat dans une réunion ultérieure.

Après avoir présenté ces avantages et autres encore, l'orateur a passé à la question municipale. L'Administration a fait des économies. L'auditoire, composé uniquement d'ouvriers, s'attendait à entendre annoncer une importante réduction des octrois, qu'on lui avait promis tant de fois et qui pèse si lourdement sur la classe présente; mais on s'est bien gardé d'annoncer des réductions de ce côté, conséquence naturelle, cependant, de l'amélioration de la situation financière de la ville. Bien des auditeurs en ont fait la juste réflexion. Cette réserve doit être attribuée à la création du collège de filles (modèle). M. le Maire a parlé de ce projet; il veut, avec ses conseillers, que la femme soit instruite, qu'elle n'ait pas les yeux sur Rome, mais sur la France, notre chère patrie...!!!

Boum! boum!! allez la grosse caisse!

Les applaudissements vont à outrance — souvenir de 1870.

Pendant que le peuple s'égoïlle dans ces hurrahs, M. Combier souffle... On désire qu'il prenne un verre d'eau... ou un verre d'elixir. Mais il reprend la parole.

L'élection de M. Besnard avait semblé un blâme contre l'administration des deniers de la ville, et, devant ce docteur, les conseillers avaient cru devoir évacuer la mairie; mais les jeunes docteurs Peton et Perreau, introduits in docto sacro corpore, ont resserré le corps municipal, qui a besoin de revenir à un état normal; aussi M. le Maire demande-t-il à l'assistance si elle ne partage pas l'avis du préfet qu'ils doivent tous rester sur leurs

sièges. L'assemblée demeure calme. Séance tenante, il est lu une lettre collective qui doit être adressée à M. le préfet de Maine-et-Loire, et dans laquelle les conseillers démissionnaires retirent leur démission.

C'est tout-à-fait ce que nous avons annoncé hier.

THEATRE DE SAUMUR.

Les Rantzau ont été donnés hier soir à Angers devant une salle comble. A l'heure où paraissait le *Journal de Maine-et-Loire*, avant midi, la location dépassait 1,400 fr. A Saumur, la salle ne sera pas moins garnie, car nous savons qu'il y a également une fort belle location. Les retardataires feront donc bien de se hâter pour s'assurer de places, s'il en est temps encore.

CONCOURS MUSICAL DE NANTES

Les dimanche 21 et lundi 22 mai.

Dans la liste officielle des Sociétés adhérentes pour le Concours musical de Nantes, nous remarquons, en 2^e division, la Musique municipale de SAUMUR, avec la Musique municipale de Saint-Malo, la Philharmonique de La Roche-sur-Yon et Notre-Dames-Dunes de Poitiers.

La Musique des sapeurs-pompiers de Tours seule figure en 1^{re} division.

Dans la 3^e division, nous voyons huit musiques d'harmonie, notamment celle de Bressuire.

Parmi les nombreuses fanfares, se trouvent celles de Langeais (deux Sociétés), de Cholet, Sablé, Pouancé, Brissac, Baugé, Saint-Saturnin, Mûrs, etc., etc.

Il n'y a que six Sociétés orphéoniques adhérentes, au nombre desquelles les Enfants de Paris en division d'excellence, la Chorale de Sainte-Cécile d'Angers et l'Orphéon de Tours en 1^{re} division.

Nous touchons tout à l'heure à la pleine lune d'avril, ou lune rousse, redoutée des horticulteurs et des viticulteurs. Rappelons, afin que les précautions soient prises à temps, qu'il y a eu des brouillards en mars, les 8, 9, 10, 11, 20 et 24, suivant les climats.

GENNES.

Le *Patriote* annonce que M. R. Guittonneau, maire de Gennes, et M. A. Boivin, adjoint, ont donné leur démission.

COURSES DE VÉLOCIPÈDES A ANGERS.

Dimanche, 30 avril, des courses de vélocipèdes, données par le Véloce-Club Angevin, auront lieu sur la route de Paris, à trois heures précises du soir.

Le parcours sera du pont du chemin de fer de la route de Paris à Pellouailles (2 tours), soit 30 kilomètres.

La fanfare du Point-du-Jour se fera entendre pendant la course.

COURSES DE VÉLOCIPÈDES A TOURS.

Le Véloce-Club de Tours a organisé pour dimanche prochain, 30 avril, des courses de vélocipèdes qui auront lieu sur le boulevard Héurteloup, entre la rue du Petit-Pré et la levée du Canal.

A 4 heures 1/2, course de juniors (distance 4,000 mètres); — trois prix.

A 2 heures, course de seniors (distance 6,000 mètres); — trois prix.

Ces deux courses sont réservées aux membres du Véloce-Club de Tours.

A 3 heures, course de fond, de Tours à Montbazou, aller et retour (distance, 26 kilomètres); départ et arrivée, avenue de Grammont (Palais-de-Justice). — Quatre prix avec médailles de vermeil et d'argent.

A cette course, prendront part les membres des Véloce-Club de Saumur et de Tours.

ANGERS.

On lit dans l'*Etoile* d'hier:

« Nous avons fait prendre ce soir, à deux heures, des nouvelles de M. le baron Thomas. Son état, sans être d'une gravité extraordinaire, n'est pas cependant sans inquiétude. M. Thomas ressent toujours des douleurs internes assez violentes. »

Tuë par un cheval. — Lundi matin, vers cinq heures, dit le même journal, le nommé

Deslande, demeurant faubourg Saint-Michel, garçon chez un marchand de chevaux, rue Volney, allait conduire plusieurs chevaux dans la propriété de son maître, commune d'Écouflant.

Arrivé sur les lieux, le cheval qu'il montait s'est cabré, est tombé sur son cavalier et lui a brisé l'épine dorsale.

Conduit à l'hôpital, le malheureux garçon y est mort dans la soirée d'hier.

On écrit de Beaupreau, mercredi soir, à l'*Etoile*, d'Angers:

« Monsieur le Directeur,

» Une triste et douloureuse nouvelle est venue surprendre les habitants de Beaupreau ce soir même. Une dépêche annonçait la mort de M^{me} la comtesse de Civrac, décédée à Paris après quelques jours de maladie.

» M. le comte de Civrac, appelé samedi dernier précipitamment, après la session du Conseil général, était loin de s'attendre à une épreuve si cruelle. »

Nous trouvons ce matin les lignes suivantes dans l'*Union* de Paris:

« Hier (mercredi), à 2 heures du matin, le comte de Durfort de Civrac, ancien vice-président de la Chambre des députés, a eu la douleur de perdre sa sainte et noble femme.

» M^{me} la comtesse de Durfort de Civrac, associée à la chrétienne et charitable existence du député de la circonscription de Cholet, laisse dans la ville de Beaupreau des exemples et des souvenirs que l'Anjou n'oubliera pas. Femme supérieure, vouée à toutes les œuvres du bien, elle sera sincèrement pleurée des pauvres et d'une famille fidèle aux nobles sentiments qui honorent un nom justement environné de la plus sympathique estime. »

TOURS.

Un jeune homme qui tue sa mère. — La commune de Villandry, arrondissement de Tours, est sous le coup d'une vive émotion par suite d'un funeste accident arrivé dimanche dernier.

Les époux Alriot étaient allés, en compagnie de leurs deux enfants, faire une visite à leurs grands-parents, demeurant au village de Bourné.

La conversation s'étant engagée, on laissa les enfants errer, à leur gré, dans la maison. Louis, l'aîné des garçons, âgé de quinze ans, trouva dans un coin un vieux fusil dont il s'empara.

Sa mère lui donna l'ordre de ne pas jouer avec cette arme. Comme l'imprudent jeune homme ne tenait aucun compte de sa recommandation, elle se leva pour lui enlever le fusil.

A ce moment, Louis fit un brusque mouvement; une détonation se fit entendre, et la malheureuse mère tomba la tête fracassée.

On juge de la stupeur des témoins de cette scène affreuse. On releva la victime de cette fatale imprudence; mais tous les soins furent inutiles. La mort avait été foudroyante. (Union libérale.)

CHRONIQUE AGRICOLE.

PRESERVATION DES VIGNES CONTRE LES GELEES PRINTANIÈRES.

Voici venir la saison où les gelées blanches constituent un danger sérieux pour les vignes. Un horticulteur distingué, M. Ernest Ballet, a signalé, l'année dernière, à la Société de viticulture de Troyes, un procédé efficace pour la préservation des vignes contre les gelées printanières. Il paraît que la découverte de ce procédé s'est faite par hasard dans les circonstances suivantes:

Un enfant de Villemesend (Aube), voyant ses parents recoucher leur vigne, voulut les imiter; mais, trop faible pour creuser des fossés, il se borna à faire de petites rigoles, dans lesquelles il coucha les sarments et les retint couchés par de petits crochets fichés en terre. Ces sarments ne furent pas même recouverts. Au commencement de mai, une gelée blanche détruisit les bourgeons de la vigne, ceux des sarments couchés par l'enfant furent seuls épargnés.

Les parents, enchantés de cette décou-

verte, les relevèrent et ébourgeonnèrent la partie supérieure, en laissant intacts les cinq à six bourgeons les plus près du cep. Ces bourgeons donnèrent de belles grappes. Depuis trois ans, plusieurs personnes de la commune appliquent ce procédé, dont le succès ne se dément pas.

Ils couchent un sarment de chaque cep dans une rigole profonde de 25 centimètres et aussi étroite que le comporte la nature du sol. Ils évitent autant que possible le contact des nœuds avec le sol, pour empêcher qu'il ne se forme des racines à la place de bourgeons.

Les bourgeons des ceps ainsi couchés et laissés à découvert sont plus vigoureux que ceux qui ont été couverts de terre, privés d'air et de lumière, et ils se développent mieux lorsqu'ils sont redressés.

Avis donc aux vigneronniers !

CH. GOSSIN.

Bibliographie.

Sous ce titre: *La France et les Français à travers les siècles*, M. Augustin Challamel, lauréat de l'Académie, publie un magnifique ouvrage, dans lequel il retrace pittoresquement l'histoire des générations qui se sont succédées depuis l'origine de notre pays jusqu'à nos jours. C'est un vaste tableau des événements, des institutions politiques et sociales, de la marche du progrès, des mœurs et coutumes, des vêtements, de la nourriture, des habitations, enfin de tout ce qui intéresse les Français en général, curieux de connaître la manière de vivre de leurs ancêtres aux diverses époques. Ce livre est artistique, plein d'illustrations utiles, puisées aux meilleures sources. M. F. Roy, dont les publications ont toujours obtenu un succès populaire, l'a édité avec le plus grand soin; il s'est surpassé dans *la France et les Français à travers les siècles*, que les patriotes voudront lire et relire, car aucune histoire ne contient autant de détails précieux sur les joies et les douleurs des masses, sur leurs superstitions et leurs révoltes, sur leurs mérites et leurs fautes, sur leurs grandeurs et leurs misères.

En un mot, c'est un livre consciencieux et bien fait, dont le prix est à la portée de tout le monde et que tout homme sérieux voudra posséder dans sa bibliothèque, heureux de pouvoir le donner un jour à ses enfants, qui le liront avec intérêt en apprenant à connaître l'origine de leurs ancêtres et l'histoire patriotique de leur pays.

Nous croyons, pour notre part, que ce bel ouvrage, dont la quatrième série vient de paraître, obtiendra le grand succès qu'il mérite, tant pour sa valeur littéraire, qui lui a valu la couronne académique, que pour le choix de ses illustrations auxquelles il faut ajouter la superbe collection des costumes historiques français coloriés, que l'éditeur publie en même temps pour compléter et enrichir cet ouvrage.

A défaut de libraire, s'adresser à l'éditeur F. Roy, rue Saint-Antoine, 485, Paris, qui s'empressera d'envoyer prospectus et renseignements.

Théâtre de Saumur.

Tournées Artistiques en France et à l'Étranger.
M. ÉMILE MARCK, directeur.

VENDREDI 28 avril 1882.

Avec l'autorisation spéciale et exclusive de MM. Brckmann-Chatrian, une seule représentation de l'immense succès actuel de la Comédie-Française:

LES RANTZAU

Pièce en 4 actes, de MM. ERCKMANN-CHATRIAN, Représentée pour la première fois, à la Comédie-Française, le lundi 27 mars 1882.

M. ÉMILE MARCK, 1^{er} rôle du théâtre de l'Odéon, remplira le rôle de M. Floreance.

M^{lle} CHAMBLAY, du théâtre de l'Odéon, remplira le rôle de Louise Rantzau.

M. CHÉRI, de la Comédie-Française, Jean Rantzau.

M. RAMEAU, de l'Odéon, Georges Rantzau.

Les autres principaux rôles seront joués par MM. GUIMIER, de la Gaîté (*Jacques Rantzau*), PRIKA, du Gymnase (*Lebel*), M^{lle} LEMIERRE, du Gymnase, DEVOUX, du Vaudeville, et M^{me} VERNER, du Gymnase.

Mise en scène, costumes et accessoires de la Comédie-Française.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille, rouges concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit les radicaux et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Eczémas, Plaques, Douleurs, Toux, rhumatismales, Rachitisme, Dépot de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pomme anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis ce jour elle jouit d'une parfaite santé.

NORY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX est garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, ingénie et modiste, en s'abonnant à *la Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents et tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Le Jeune Age Illustré, journal pour enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{me} LERIDA-GROFFROY. Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saumois, Paris. Un an, 10 francs; 6 mois, 6 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 12	11 h. 13	8 h. 12	11 h. 13
8 25 —	—	—	—	—	—
11 15 —	7 39 soir.	—	—	—	—
1 17 soir.	4 55 —	—	—	—	—
4 55 —	—	—	—	—	—
7 50 —	11 48 —	—	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 13	11 h. 20	9 h. 55	11 h. 20
8 35 —	5 17 soir.	—	—	—	—
12 15 soir.	3 50 —	—	—	—	—
6 45 —	10 47 —	—	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AVRIL 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 7/8	83 50	83 75	Nord	2135	2130			
3 1/2	84	84	Orléans	1290	1290	OBLIGATIONS		
3 1/2	84	84	Ouest	805	805	Dép. de la Seine, emprunt 1857	250	248
4 1/2	111 25	111 50	Compagnie parisienne du Gaz	1530	1545	Obligations foncières 1877	442	440
5	118 25	118 30	Canal de Suez	2687 50	2670	Obligations communales 1879	447	446 50
	512	512	C. gén. Transatlantique	555	555	Obligat. foncières 1879 3 %	374	374
	515	512	OBLIGATIONS.			Est	374	374
	5200	5200	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	500	Midi	374	374
	1043	1050	— 1865, 4 %	515	517	Nord	380	380
	1650	1641 25	— 1869, 3 %	398 50	398 50	Orléans	375 50	376
	335	350	— 1871, 3 %	392 75	391 50	Ouest	373 50	373 75
	587 50	590	— 1875, 4 %	515 50	514	Paris-Lyon-Méditerranée	377 50	377
	770	765	— 1876, 4 %	517	517	Paris-Bourbonnais	378	374
	1785	1787 50				Canal de Suez	558 50	556 50
	1320	1310						

CHEMIN DE FER D'ORLEANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste	8 45 — — — (s'arrête à Angers)
6 — 56 — — — omnibus-mixte	1 — 25 — — — omnibus-mixte
3 — 32 — — — soir, omnibus	7 — 15 — — — soir, omnibus
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte	8 — 21 — — — omnibus
9 — 43 — — — omnibus	12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte
4 — 44 — — — soir, omnibus-mixte	10 — 28 — — — express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, contradictoirement entre le sieur René Touron, maçon, demeurant à Munet, commune de Distré; et la dame Jeanne Enault, épouse, sans profession, dudit sieur Touron, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait commune de Paray; ayant pour avoué constitué M^e Louis Albert;

Ledit sieur Touron, défendeur original, reconventionnellement demandeur;

Il appert que la séparation de corps et de biens a été prononcée au profit dudit sieur René Touron contre sa dite épouse.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué dudit sieur René Touron. Saumur, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, contradictoirement entre la dame Augustine Papin, épouse sans profession du sieur Louis Pinot, cultivateur, avec lequel elle est domiciliée à Courchamps; ladite dame résidant de fait commune de Courchamps, chez les époux Guiltonneau-Papin, cultivateurs, ses beau-frère et sœur, demanderesse originaire;

Et ledit sieur Louis Pinot, défendeur original, reconventionnellement demandeur, ayant pour avoué constitué M^e Henry Lecocq.

Il appert que la séparation de corps et de biens a été prononcée au profit de ladite dame Pinot-Papin contre ledit sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué de ladite dame Pinot. Saumur, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

ON DEMANDE un Ménage. S'adresser au bureau du journal.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Etude de M^e HENRY MUTEL, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, n° 34.

D'un acte sous signatures privées en date à Paris du quinze avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré à Paris le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 54, case 1, entre :

M. SAMSON-LOUIS BONAMY, marchand-tailleur, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 42,

Et M. HIPPOLYTE-JOSEPH DUCHER, marchand-tailleur, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 42,

Il appert :
Que la Société en nom collectif constituée entre MM. Bonamy et Ducher aux termes d'un acte sous-seings privés en date du treize juin mil huit cent soixante-deux et d'un acte de prorogation du seize août mil huit cent soixante-neuf, enregistrés, sous la raison sociale : « Bonamy et Ducher », pour l'exploitation du fonds de commerce de tailleur sis à Paris, rue de Richelieu, n° 42, 44 et 46, avec succursales à Versailles, rue de l'Orangerie, n° 28, et à Saumur, rue d'Orléans, n° 4, ci-devant et actuellement n° 1, — est et demeure, d'un commun accord, purement et simplement dissoute à partir du premier avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

M. Ducher continuera seul et pour son compte toutes les affaires de la Société sans aucune exception; et il lui est, en tant que de besoin, conféré les pouvoirs les plus étendus pour la liquidation tant de la Société « Bonamy et Ducher » que de la société « Bonamy et Gerbaud neveu ».

Des doubles dudit acte ont été déposés, conformément à la loi : 1° aux Greffes du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de paix du premier arrondissement de Paris; — 2° aux Greffes du tribunal de commerce de Versailles et de la Justice de paix du canton sud de cette ville; — 3° aux Greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton sud de cette ville, le vingt et un avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

Pour extrait,
HENRY MUTEL.

DEMANDE DE CLERC.

M^e CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

FABRIQUE DE MEUBLES
En chêne sculpté

H. HARDY
Lévée-Neuve, près Saumur.

A l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion de la fête de la Croix-Verte (7 mai prochain), il mettra en vente un choix considérable de salles à manger, au prix unique et sans précédent de 432 francs.

Cet ameublement, vendu partout jusqu'à ce jour 650 francs, se composera de :

Un buffet à deux corps, grande taille, sculpture riche, vitré. 230 fr.

Une table à rallonges, patins animaux ou autres, pour 14 personnes. 120 »

Six chaises canées, à dix-sept francs l'une. 102 »

M. H. HARDY rappelle, en outre, qu'il se charge de la fabrication de tous les meubles en chêne sculpté que l'on voudra bien lui commander, tels que : ameublements pour chambres à coucher et bureaux, fauteuils et sièges en tous genres, tables et banquettes d'antichambres, etc., etc.

A VENDRE UN TERRAIN

A Saumur, rue de Bordeaux. S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

VENTE D'ARBRES

A VENDRE 102 pieds d'arbres, principalement chênes, sur la commune de Longué; 60 pieds de bouillards, fresnes, ormeaux, peupliers, aulnes et chênes, sur la commune de Villeberrier. S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, rue du Petit-Pré. (238)

A L'ABEILLE

Modes, Mercerie, Bonneterie. Maison J. PÉREIRE, Rue Saint-Jean, 22. On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

A VENDRE UNE USINE

A SAUMUR, Avec Machine à vapeur verticale Force 3 chevaux, Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie. S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

A LOUER DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir. La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir. La seconde, occupée par M^e Guichard, corsetière. Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhommeau et à M^e Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE pour 6,000 francs.

Un MATÉRIEL complet d'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR. Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER, pour cause de santé

magasin de corsets. — Clientèle en premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

VICHY SOURCE LARBAUD

EAU MINÉRALE ALCALINE CHLORURÉE, GRAVELLE, DIABÈTE, ARTHROSE, GOUTTE, CHEZ LES MDS D'EAUX MINÉRALES PHARMACIENS

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article traitant les principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des récents jugements et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs boursières, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST PARAISSANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bouillier et de la Roë, Angers.

INCONTINENCE URINAIRE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroz. Traitement gratuit pour les pauvres.

Saumur, imprimerie P. GODET.